GDS Haute-Marne
L'action sanitaire ensemble

Info' FCO

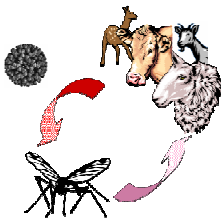

22 Août 2008

Situation au 22 août 2008

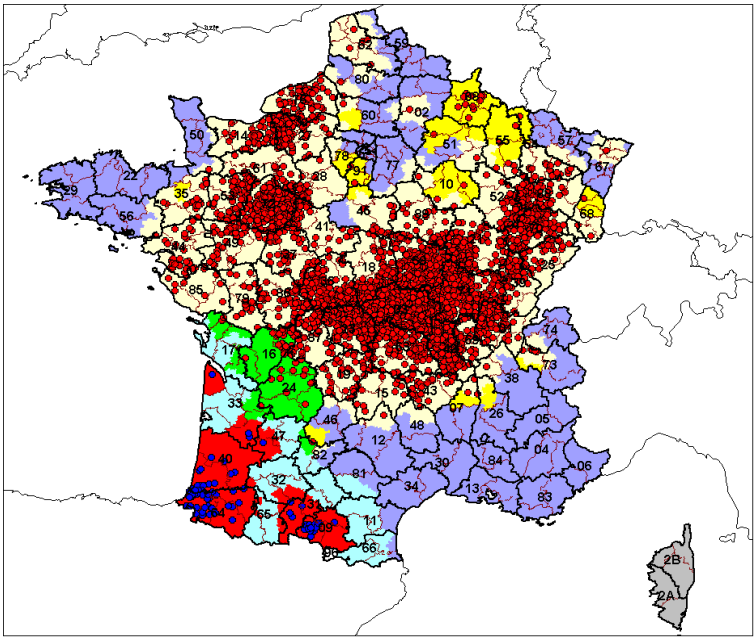

Sérotype 8	
	Foyer de BTV8 due à la circulation virale 2008
	Zone réglementée déjà en place
	Périmètres interdits déjà en place
	Nouveaux Périmètres interdits
Sérotype 1	
	Foyer de BTV1
	Périmètre interdit sérotype 1 (dans ZR 1 et 8)
	Périmètres interdits sérotype 8 (dans ZR 1 et 8)
	Zone Réglementée contre le sérotype 1 et 8 (hors PI)
Sérotype 1-2-4-16	
	Zone Réglementée sérotype 1-2-4-16

Source : DGAl

Très forte reprise de la circulation virale FCO

-Le nombre de foyers cliniques explose

En France, alors que le 1er cas était déclaré le 30 juillet 2007, nous en sommes déjà à 5621 cas. Il faut noter que la zone dite "sérotype 1 et 8" connaît désormais plusieurs cas de F.C.O. - B.T.V. 8. Localement de nombreuses suspicions sont en cours.

- Clinique

Son impact ne fait que démarrer. Souvenons-nous qu'en 2007, les effets les plus visibles ont commencé fin septembre et que les vétérinaires décrivaient souvent un décalage de 2 à 3 semaines entre le 1er cas clinique et un impact plus conséquent.

-Une vaccination protectrice

En France et dans la région, les foyers concernent très majoritairement des élevages non vaccinés, ou dont la date de vaccination est très récente, ou des animaux non vaccinés parmi un effectif vacciné.

Nous avions annoncé que le virus de la FCO circulerait largement : nous y sommes !

Nous avions rapporté que son impact sanitaire était grave dans 15 à 25% des cas : cela se vérifie déjà dans les troupeaux ovins atteints !

Nous avions très fortement encouragé à la vaccination pour éviter les pertes : les foyers concernent très majoritairement des élevages non vaccinés !

De plus, il est fortement conseillé de désinsectiser régulièrement les animaux.

Nombre de foyers sérotype 8

Nouvelle circulation 2008 :

52 : 131 (surtout sud-est)

25 : 50

39 : 62

70 : 196

90 : 5

88 :

France : 5621

Nombre de foyers sérotype 1

+ 74 nouveaux cas de FCO

Indemnisations FCO

Les dossiers mortalité sont à déposer au plus tard le 15/09/2008.

Voir page 2

Bon désinsectisation

Aide financière du Conseil Régional pour traiter les animaux

Voir page 3

GDS Haute-Marne
L'action sanitaire ensemble

Info' FCO

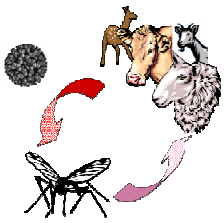

22 août 2008

Echange Union Européenne- Commerce

20/08/2008 : L'Espagne fait jouer une clause de sauvegarde à l'encontre des bovins français Des lots d'animaux français introduits en Espagne ayant présenté des «anomalies », ce pays a décidé d'appliquer les mêmes conditions que l'Italie à l'entrée sur son territoire.

20/08/2008 : Modification du règlement européen
En rapport avec la possibilité d'une éventuelle transmission transplacentaire de la FCO, le règlement prévoit désormais que les animaux immunisés vaccinés peuvent sortir de la zone réglementée sous condition qu'au moins 60 jours (ou le nombre de jours nécessaires à la mise en place de la protection immunitaire en fonction des spécifications du vaccin) se soient écoulés entre la vaccination et l'insémination ou la saillie.

Gestion des aides mortalités

Pour les élevages foyers de FCO jusqu'au 18/07/2008 :

- les mortalités (montants initiaux) avant le 18/07/2008 seront indemnisées,
- à partir du 18/07/2008 : l'élevage n'est plus foyer FCO donc plus d'aide mortalité.
- les aides complémentaires seront payées pour les morts déclarés par les éleveurs de leur date de foyer → 30/06/2008. (sous conditions de minimis, de dépôt des demandes initiales, …).

Pour être de nouveau considéré comme un foyer contaminé lors de la circulation virale 2008, ces élevages, s'il y a lieu, doivent faire l'objet d'une procédure de suspicion identique à celle mise en œuvre dans les élevages encore non atteints (virologie positive obligatoire suite à une visite de suspicion réalisée par le vétérinaire).

Pour les élevages foyers après le 18/07/2008 (virologie positive) :

- Ces élevages bénéficient des aides mortalités (montants initiaux) à partir de leur date de foyer.
- Nouveautés : un arrêté en date du 1er août a modifié les indemnisations : les bovins laitiers de moins de 8 mois ne sont plus indemnisés que de 100€.

Les éleveurs foyers FCO avant le 30/06/08 ont jusqu'au 15 septembre 2008 pour déposer leurs dossiers mortalités au GDS.

Le formulaire pour les aides complémentaires pourra alors leur être envoyé

CONSEILS DU GDS

Vaccinez vos animaux !

Désinsectisez régulièrement vos animaux

GDS Haute-Marne
L'action sanitaire ensemble

Info' FCO

22 août 2008

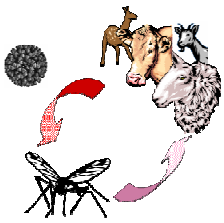

Bons désinsectisation : mode d'emploi

L'action : Le Conseil Régional intervient financièrement sur l'achat des produits insecticides réalisé par les éleveurs de Champagne Ardenne.

Les montants :

Bovin : Montant maximum de 0,55 € par bovin présent sur l'exploitation. (Moyenne annuelle BDNI)

Ovin : Montant maximum de 0,30 € par ovin présent au moment de la demande.

Quels éleveurs : Le GDS a envoyé à tous les éleveurs de bovins et d'ovins, mi-juillet, un « bon désinsectisation » (unique par élevage) ainsi que le mode d'emploi de cette action régionale. Faites le nécessaire auprès de vos fournisseurs avant le 30 septembre 2008.

MODE D'EMPLOI

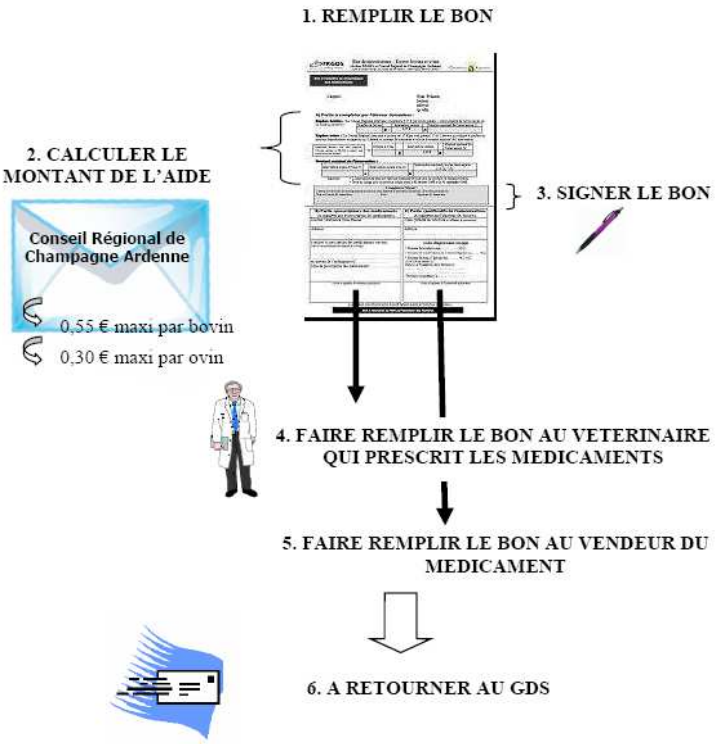
1. REMPLIR LE BON
2. CALCULER LE MONTANT DE L'AIDE
Conseil Régional de Champagne Ardenne
0,55 € maxi par bovin
0,30 € maxi par ovin
3. SIGNER LE BON
4. FAIRE REMPLIR LE BON AU VETERINAIRE QUI PRESCRIT LES MEDICAMENTS
5. FAIRE REMPLIR LE BON AU VENDEUR DU MEDICAMENT
6. A RETOURNER AU GDS

La facturation à l'éleveur :

⇨ Le montant de l'intervention du Conseil Régional est déduit de votre règlement.

⇨ **Le Conseil Régional rembourse directement la structure de facturation.**

Sur la facture qui vous est délivrée, doit apparaître :

- *Les montants HT et TTC des produits achetés (avant intervention du Conseil Régional).*
- *Le montant de l'intervention financière du Conseil Régional.*
- *Les montants HT et TTC que vous avez effectivement réglés (après intervention du Conseil Régional.)*

Attention : Prise en charge pour les produits facturés entre le 01 février 2008 et le 30 septembre 2008

ATTENTION : C'est l'émetteur de la facture qui se fait rembourser l'aide accordée par la Région.